

« FEMME ABUSÉE, NATION DECHIRÉE »

BULLETIN NOVEMBRE 2024



SOMMAIRE

0. INTRODUCTION	3
I. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE	3
I.1. DES VIOLENCES SEXUELLES	3
I.1.1. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX MINEURES	3
I.2. DES VIOLENCES DOMESTIQUES	4
II. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX ENFANTS	4
II.1. CAS DES FEMMES TUEES	4
II.2. CAS DES ENFANTS TUES	5
III. CONCLUSION	6

SOURCES :

Les principales sources d'informations découlent des publications de la Ligue ITEKA et SOS-Torture

ACRONYMES

CDS : *Centre de Santé*

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie*

ECOFO : *Ecole Fondamentale*

0. INTRODUCTION

Ce bulletin mensuel « Femme abusée, nation déchirée » couvre le mois de novembre 2024. Les grandes tendances observées incluent notamment des cas de violences basées sur le genre, ainsi que des violences faites aux femmes et aux enfants.

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : 2 cas de violences sexuelles, 4 cas de femmes tuées, 3 cas de violences domes-

tiques, 4 cas d'enfants tués, dont 2 nouveau-nés et un cas d'avortement.

Des membres des forces armées et du parti CNDD-FDD figurent parmi les présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Il est également constaté que les auteurs de ces actes ignobles restent majoritairement impunis, ce qui accentue le climat de peur et d'insécurité.

1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

1.1. DES VIOLENCES SEXUELLES

1.1.1. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX MINEURES

Une fillette victime de viol dans la commune Rwibaga, province Bujumbura rural

Dans l'après-midi du 22 novembre 2024, vers 14 heures, sur la colline Rukina dans la commune Rwibaga, province de Bujumbura rural, une fillette âgée de 9 ans, nommée C.R., écolière de 3^{ème} année à l'ECOFO Rukina, a été victime de viol commis par Pamphile Nduwimana, un homme de 27 ans vivant dans la même localité.

Selon des témoignages locaux, le suspect a trouvé la fillette chez elle en l'absence de ses parents et a commis l'acte alors qu'elle effectuait des tâches ménagères. Après l'agression, la victime a reçu des soins au CDS Rukina, où les résultats des analyses ont confirmé qu'elle avait été violée. Le présumé agresseur a été appréhendé et placé en détention au cachot communal de Mukike.

La mère de C.R. a rapidement informé des voisins, qui ont transporté l'enfant au CDS Nkanda, puis à l'hôpital Mutoyi pour des soins supplémentaires.

Une fillette violée en commune Bugendana province Gitega

Le 27 novembre 2024, sur la colline Rwingiri, dans la zone Bitare de la commune Bugendana, province de Gitega, une fillette de 3 ans, N.C., a été victime d'un viol perpétré par son voisin Elysé Nsabimana, âgé de 13 ans.

Un témoin oculaire a rapporté que l'incident s'est produit alors que les parents de N.C étaient au marché de Bitare. Elysé aurait attiré l'enfant en lui promettant des bonbons, puis l'a emmenée dans une chambre où il l'a violée. Selon le même témoin, du sang s'écoulait de ses parties intimes, et elle a pleuré sans relâche jusqu'à ce que sa mère soit de retour et lui demande ce qui s'était passé.

Bien que la police judiciaire locale, représentée par Antoine Mahinja, ait été consultée, elle a refusé de traiter le cas, arguant qu'elle ne pouvait pas détenir un enfant de 13 ans. Au lieu de cela, il a conseillé aux parents de la victime de porter plainte au tribunal compétent pour demander des réparations.

I.2. DES VIOLENCES DOMESTIQUES

Une femme victime de violences domestiques dans la commune et province de Ruyigi

Le 4 novembre 2024, aux alentours de 10 heures, un événement tragique s'est produit au quartier Sanzu, dans la commune et province de Ruyigi.

Estella Kwizera, résidente de cette localité, a été violemment agressée à l'aide d'un bâton par son mari, le Colonel Emmanuel Kabura, militaire en service au camp militaire de Bururi. D'après des témoins, le Colonel, accompagné de deux de ses agents de transmission et utilisant un véhicule double cabine de service, est rentré chez lui puis a trouvé sa femme occupée à travailler dans les champs, assistée par des ouvriers. Dans un accès de colère et d'accusation de concubinage en son absence, Emmanuel Kabura s'est rendu dans les champs et a violemment frappé Estella. Malgré les efforts des voisins pour intervenir et protéger la victime, ils n'ont pas réussi à la secourir.

Estella a subi des blessures, avec des gonflements au visage et aux bras à la suite de cette agression. Après l'attaque, le Colonel Kabura est retourné à son service, tandis qu'Estella a été transportée à l'hôpital de Ruyigi pour recevoir des soins médicaux.

Une femme a échappé de peu à la mort en commune et province de Cankuzo

Le 15 novembre 2024, aux environs de 19 heures, sur la colline Muterero, un nommé Révérien, alias Alpha Kim, résidant dans le quartier Kigwati I au chef-lieu de la province de Cankuzo et employé dans un dépôt, a tenté d'égorger sa belle-mère avec un couteau à son domicile. Selon des témoins locaux, Révérien s'était marié à une femme prénommée Spès il y a huit mois. Cependant, quatre mois après leur mariage, Spès avait quitté son époux pour s'installer à Bujumbura. D'après ces mêmes sources, elle se rendait souvent en Tanzanie, où elle aurait eu des relations extraconjugales. Révérien, déterminé à sauver son mariage, la recherchait à plusieurs reprises et la ramenait chez eux, mais Spès ne changeait rien dans son comportement.

Face à cette situation, Révérien avait saisi le tribunal pour demander des conseils matrimoniaux destinés à son épouse. Une audience était prévue la semaine suivante. Le soir de l'incident, Révérien s'était rendu chez sa belle-mère et, après un échange initialement cordial, il lui aurait demandé de faire revenir sa fille. La belle-mère aurait alors rétorqué en exigeant que Révérien lui restitue sa fille. C'est à ce moment que Révérien, emporté par la colère, aurait saisi un couteau et tenté d'égorger sa belle-mère. Fort heureusement, celle-ci a survécu et a été transportée d'urgence à l'hôpital pour recevoir des soins.

II. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX ENFANTS

II.1. CAS DES FEMMES TUEES

Une femme tuée en commune et province Gitega

Dans la matinée du 2 novembre 2024, un corps sans vie de Félicité Mvuyekure, une sexagénaire a été retrouvé sur la colline Mirama, commune et province Gitega. Selon ses voisins, des individus non identifiés l'ont assassiné la victime par étranglement et son corps présentait des blessures au niveau des oreilles et du front. Le mobile de ce meurtre reste inconnu

Une femme tuée en commune Giheta, province Gitega

Dans la matinée du 12 novembre 2024, un corps sans vie de Glorioso Ruranditse, âgée de 57 ans a été retrouvé dans un caniveau sur la colline Muremera, commune Giheta, province Gitega. Selon des voisins de la victime, le corps sans vie de cette femme gisait dans une mare de sang. Les circonstances ainsi que les auteurs de ce meurtre restent inconnus.

Une femme tuée en commune et province Rumonge

Un rapport de la Ligue Iteka, en date du 4 novembre 2024, signale la découverte macabre d'un corps sans vie sur l'avenue du Lac, à Teba, dans la province de Rumonge. La victime, identifiée comme étant Anésie Bazompura, une veuve de 91 ans, a été retrouvée dans un état particulièrement effroyable le 3 novembre 2024. Selon des témoins oculaires, le corps de la nonagénaire présentait de multiples signes montrant qu'elle a été violée avant d'être achevée. Les enquêteurs ont relevé des traces de viol, des lésions aux parties génitales, des cheveux rasés et une importante quantité de poussière sur l'ensemble du corps. Ces éléments suggèrent que la victime a subi des sévices atroces avant de perdre la vie. Après constatation du décès par l'officier de police judiciaire, le corps a été transféré à la morgue de l'hôpital de Rumonge. Les obsèques d'Anésie Bazompura ont eu lieu le 6 novembre 2024.

Une femme tuée en commune et province Muramvya

Dans la soirée du 13 novembre 2024, un tragique incident a eu lieu sur la sous-colline Muyange, dans la commune et province de Muramvya. Necelatte Nizigiyimana,

âgée de 67 ans, a été tuée par son époux, Sylvestre Budovori, âgé de 74 ans et membre du parti CNDD-FDD, qui l'a attaquée avec une vieille houe (agafuni). Les événements ont commencé le 10 novembre 2024, lorsque Budovori a légèrement poignardé sa femme, l'accusant de lui avoir volé de l'argent. Suite à cet acte, Necelatte a été conduite à l'hôpital de Muramvya pour recevoir des soins. Le lendemain, Budovori a été arrêté par la police et détenu au commissariat communal. Le 13 novembre, Necelatte a visité son mari en prison et a menti en disant qu'elle avait été poignardée par une autre personne, promettant de révéler son nom par la suite. Cela a conduit à la libération de Sylvestre. Peu après leur retour à la maison vers 17 heures, le couple a partagé un verre avec des voisins dans un bistrot voisin. Vers 21 heures, des cris provenant de leur domicile ont alerté les voisins, qui se sont rendus sur les lieux. Ils ont découvert Necelatte morte, avec son mari tenant encore la houe ensanglantée.

Lors d'un procès en flagrance le 14 novembre 2024 au TGI de Muramvya, Sylvestre n'a pas nié les faits et a été condamné à la réclusion à perpétuité.

II.2. CAS DES ENFANTS TUES

Un enfant de 7 ans sauvagement tué en commune Burambi, province Rumonge

Le 22 novembre 2024, sur la colline Murara, zone Rusa-bagi, commune Burambi, province Rumonge, Déo Ndikumana, un enfant de 7 ans, a été sauvagement tué et décapité par son oncle, Ernest Ndayikeza.

Selon des témoins, l'auteur présumé a reconnu avoir commis ce meurtre, affirmant que l'enfant était né hors mariage de sa sœur. Toutefois, l'administratrice communale de Burambi, Marie Fabiola Ndayizeye, a déclaré que les véritables motifs de ce crime restent à élucider.

Des sources policières rapportent qu'Ernest Ndayikeza aurait utilisé une machette pour tuer l'enfant et lui trancher la tête. Il aurait agi pour éliminer son neveu, qu'il considérait comme un obstacle dans un litige familial

concernant une propriété située sur la même colline.

Le suspect a été arrêté et, après avoir passé la nuit du 22 novembre 2024 au cachot de la police à Burambi, il a été transféré au commissariat provincial de Rumonge en attendant son jugement.

Un nouveau-né tué en commune Matongo, province Kayanza

Le 6 novembre 2024, sur la colline Kivumu, commune Matongo, province Kayanza, Espérance Nsengiyumva, une veuve âgée de 36 ans et mère de quatre enfants, a tué son nouveau-né dans des circonstances tragiques.

Selon des témoins, des membres de la jeunesse Imbonerakure, affiliés au parti au pouvoir, ont arrêté Espérance en l'accusant d'avoir commis cet acte.

Ils prétendaient que la grossesse provenait d'une relation extraconjugale, ce qui aurait été perçu comme une honte pour la famille de son défunt mari.

Espérance a confié aux autorités qu'elle avait jeté son bébé dans un trou à proximité de la maison par peur d'être chassée par sa belle-famille. Lors d'une descente sur les lieux le lendemain, la police a découvert le corps de l'enfant enterré dans un trou et recouvert de feuilles de bananiers.

Espérance est détenue au cachot communal de Matongo, où elle attend son procès. Cette affaire met en lumière les pressions sociales et économiques qui peuvent conduire à de tels drames, tout en soulevant des interrogations sur le rôle controversé des Imbonerakure dans la gestion des affaires locales

Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Nyabitsinda, province Ruyigi

Le 25 novembre 2024, le corps sans vie d'un nouveau-né a été découvert dans une latrine située sur la sous-colline Bikobe, colline Ndago, en commune Nyabitsinda de la province Ruyigi.

III. CONCLUSION

Au regard du bilan et des différentes tendances des violences basées sur le genre observées au cours de ce mois de novembre 2024, il ressort clairement que les cas de tueries des femmes ont fortement augmenté, une problématique épineuse qui affecte la vie des familles et de la communauté dans son ensemble.

L'Etat du Burundi et ses instances judiciaires continuent à ne pas montrer aucune volonté quant à la répression de ces crimes en vue de l'éradication de toutes les formes de violences faites aux femmes et filles ainsi

D'après des témoins locaux, le bébé aurait été jeté dans la latrine par sa mère, Francine Habonimana, une veuve récemment remariée à Jean Marie, son beau-frère. Francine, déjà enceinte avant son remariage, aurait pris cette décision par crainte, car Jean Marie n'était pas le père de l'enfant. Francine Habonimana est actuellement détenue à la prison centrale de Ruyigi.

Une grossesse avortée en commune Rwibaga, province Bujumbura

Selon une information reçue par la Ligue Iteka le 29 novembre 2024, Sandrine Kanyamuneza, âgée de 20 ans, a tué son enfant qu'elle devait mettre au monde dans deux mois. L'incident s'est produit le 18 novembre 2024, sur la colline Nyarushanga, en commune Rwibaga, province de Bujumbura rural.

D'après un témoin oculaire, Calinie Nahimana aurait fourni à Sandrine des produits naturels pour provoquer un avortement. Après l'avortement, le corps du fœtus a été enterré derrière l'enclos de la maison. Alertés par son état de grossesse avancé, ses proches et amis l'ont appréhendée et conduite aux autorités.

qu'aux enfants.

Le Mouvement des Femmes et Filles pour la Paix et la Sécurité demande vivement à l'Etat du Burundi de prévenir et de réprimer toute violence à l'égard des femmes et des enfants et de promouvoir un Etat de droit respectueux des droits et libertés de tous ses citoyens. Il convient de rappeler au Gouvernement du Burundi que seule une répression exemplaire des auteurs de ces crimes commis à l'égard des femmes permettra d'éradiquer définitivement ces derniers.